

APPEL A PROJETS

Mode d'emploi pour les demandes de subventions de la part territoriale du CNDS 2017 GUYANE

1 – Les bénéficiaires

Seules les associations sportives affiliées à une fédération sportive agréée par l'Etat dont le siège social est situé en Guyane sont éligibles (Une attestation d'affiliation sera à **joindre obligatoirement** à la demande de subvention).
Les associations peuvent demander à être soutenue sur un projet, une action.

Les bénéficiaires de subventions apposeront le logo du CNDS et de la DJSCS Guyane sur tous les documents ou supports de communication relatifs aux actions financées.

Attention !

L'association doit disposer impérativement d'un numéro SIRET.

Si vous n'en avez pas, il faut le demander à la direction régionale de l'INSEE. Il est possible de se le procurer via internet sur le site www.avis-situation-sirene.insee.fr

**Date limite de dépôts des dossiers
Le vendredi 31 mars 2017**

Attention ! Passé ce délai, les dossiers incomplets ou non transmis ne seront pas instruits.

- ❖ **Pour vous aider dans la préparation de votre dossier de demande**, vous trouverez l'ensemble des documents sur le site internet de la DJSCS : <http://www.guyane.drjscs.gouv.fr>

2 – Eligibilité des dossiers ligues/Comités/Clubs

Pièces à joindre obligatoirement au dossier :

- **Pour un renouvellement:**
 - les comptes rendus financiers des actions financées en 2016 (formulaire CERFA N°15059*01) ;
 - **le formulaire unique de demande de subvention(s)** – CERFA N°12156*05
 - le budget prévisionnel 2017 approuvé en AG ;
 - Attestation d'affiliation à une fédération sportive agréée par l'Etat
 - le projet de développement ou projet associatif ;
 - le procès-verbal de la dernière assemblée générale de l'association ;
 - le bilan financier et les derniers comptes de résultats approuvés ;
 - le dernier rapport d'activité approuvé ;
 - en cas de changement, les nouveaux statuts ;
 - en cas de changement, la nouvelle liste des membres du bureau et leurs fonctions ;
 - en cas de changement, le relevé d'identité bancaire ;
 - la fiche complémentaire de l'association complétée.
- **Pour une 1ère demande :**
 - **le formulaire unique de demande de subvention(s)** – CERFA N°12156*05
 - Attestation d'affiliation à une fédération sportive agréée par l'Etat
 - le projet associatif ;
 - le relevé d'identité bancaire ;
 - le procès-verbal de la dernière assemblée générale de l'association ;
 - les statuts déclarés ;
 - la liste des membres du bureau et leurs fonctions;
 - le budget prévisionnel 2017 approuvé en AG ;
 - le bilan financier et les derniers comptes de résultats approuvés ;
 - le dernier rapport d'activité approuvé ;
 - la fiche complémentaire de l'association complétée.

Les actions ou projets doivent répondre aux orientations de la Part Territoriale du CNDS 2017.

- 5 actions **maximum pour les ligues/comités** (actions Formation et Accessibilité au sport de haut niveau compris)
- 3 actions **maximum pour les clubs** + 1 fiche action « Déplacements intérieurs » uniquement pour le football

Remplir avec soin le(s) CERFA et précisez obligatoirement :

- Rubrique « présentation de l'association », le nombre d'adhérents/d'affiliés de l'association (Homme/Femme)
- Rubrique « Public bénéficiaire », le nombre de bénéficiaire et le nom du ou des quartiers dont sont issues les bénéficiaires.

Et/ou

- Possibilité de déposer des actions supplémentaires avec des plans d'actions spécifiques qui seront à joindre au dossier CERFA (formulaire à télécharger sur le site internet de la DJSCS Guyane <http://www.guyane.drjcs.gov.fr>) en fonction de la thématique :
 - « Aide aux déplacements extérieurs des sélections » (uniquement pour les ligues/Comités)
 - « Aide aux déplacements intérieurs des sportifs »
 - « Emploi CNDS »
 - « J'apprends à nager »
 - « Aide individualisée aux sportifs en parcours d'excellence »
- **Attention ! Le seuil d'aide financière minimum pour un bénéficiaire et par exercice est maintenu à 1500 euros.**

3 – Mode de dépôt des dossiers de demande de subvention : Deux modalités sont possibles.

▪ **Les demandes papier**

Elles s'effectueront à partir du **CERFA N°12156*05** dûment rempli accompagné des pièces administratives obligatoires + une fiche complémentaire DJSCS. Un exemplaire original de la demande ainsi constitué doit être déposé ou envoyé pour le **vendredi 31 mars 2017** à la DJSCS (Cayenne ou Saint-Laurent du Maroni, voir adresses ci-dessous), cachet de la Poste faisant foi, par les ligues et comités.

DJSCS GUYANE : 2100, route de Cabassou, Lieu dit « la Verdure » – BP 5001 – 97305 CAYENNE

Antenne de la DJSCS de l'Ouest guyanais : 18 boulevard MALOUEY – 97320 SAINT-LAURENT DU MARONI

- **Les demandes dématérialisées** via « E-subvention » : <https://mdel.mon.service-public.fr/demande-de-subvention.html> s'effectueront à partir du **CERFA N°12156*03**.

La version E-subvention que nous allons utiliser en 2017 est celle utilisée en 2015 (puisque la version 2016 n'a jamais été livré).

Il conviendra au mouvement sportif de suivre les règles suivantes :

- Préparer la saisie sur un document Word afin de ne réaliser que des copier / coller durant la démarche (et ce, afin d'éviter les liens de reprise),
- Utiliser la version du CERFA N°12156*03 pour préparer cette saisie (E-subvention 2015 ne prenant pas en compte la dernière version du CERFA [12156*05]),
- Eviter l'utilisation des adresses mès wanadoo et orange.

L'ouverture d'E-subvention sera effective à partir du jeudi 23 février 2017.

Par souci de sécurité, les associations utilisant l'outil e-subvention sont invitées à adresser un mail aux contacts ci-dessous pour signaler l'envoi de leur dossier.

- ❖ Pour vous aider dans la préparation de votre dossier de demande, vous trouverez l'ensemble des documents suivants sur le site internet de la DJSCS : <http://www.guyane.drjscs.gouv.fr>

➤ **INFORMATIONS GENERALES**

- L'appel à projet de demandes de subventions du CNDS pour l'année 2017 ;
- Les orientations CNDS 2017 ;
- Le power point de présentation.

➤ **DOSSIER DE DEMANDES DE SUBVENTIONS : LIGUES, COMITES ET CLUBS**

- Le formulaire de demande de subventions CERFA n°12156*05 et pour les demandes en E-subvention le CERFA n°12156*03
- Le compte rendu financier de subvention CERFA n°15059*01
- La fiche complémentaire DJSCS (obligatoire)
- La fiche « Emploi CNDS »
- La fiche « J'apprends à nager »
- La fiche "ETR" - Equipe Technique Régionale (uniquement pour les ligues et comités)
- La fiche « Déplacements intérieurs »

➤ **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

- Liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville
- Liste des fédérations agréées par l'Etat
- Calendrier prévisionnel du CNDS 2017

4 – Aide et accompagnement

Contacts :

Contact par thématique	Conseiller référent	Tel	Courriel
Emploi Equipements sportifs	Louis LAFONTAINE	0594 29 92 09	louis.lafontaine@drjscs.gouv.fr
Apprentissage	Jair KARAM	0594 29 92 03	jair.karam@drjscs.gouv.fr
Athlétisme	Katia BENTH	0694 38 19 12	katia.benth@drjscs.gouv.fr
Football	Hubert CONTOUT	0694 23 02 17	hubert.contout@drjscs.gouv.fr
Sports de nature Sports adaptés et Handicap	Pascal MORENO	0594 29 92 07	pascal.moreno@drjscs.gouv.fr
J'apprends à nager Aide individuelle SHN	Camille LAFONTAINE	0594 29 92 23	camille.lafontaine@drjscs.gouv.fr
Référent Part territoriale du CNDS	Sabrina MILIENNE	0594 29 92 16	sabrina.milienne@drjscs.gouv.fr
Secrétariat	Patricia SEREK	0594 29 92 26	patricia.serek@drjscs.gouv.fr